



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BAIL D'UN IMMEUBLE AU PROFIT DE L'ÉTAT**

Bail de location dans le cadre du renouvellement d'un bail de location d'une caserne ou d'une annexe de casernement

<b><u>Caserne ou annexe de casernement de :</u></b>	Pamiers (Ariège)
<b><u>Numéro CHORUS RE-FX :</u></b>	128 854
<b><u>Numéro GEAUDE 2G AI :</u></b>	Code UI 1 090 0 501 code SE SGAMI de rattachement pour le paiement des charges locatives : MISPLTF013
<b><u>Adresse :</u></b>	16 rue du Sénateur Paul Laffont 09100 PAMIER S
<b><u>Unité(s) bénéficiaire(s) :</u></b>	2147 Compagnie de Gendarmerie
<b><u>Emprise foncière :</u></b>	Référence cadastrale I 2297 d'une surface de 11 887 m <sup>2</sup>
<b><u>Propriétaire/Bailleur :</u></b>	Commune de PAMIER S 1 place du Mercadal 09100 PAMIER S <a href="mailto:contact@ville-pamiers.fr">contact@ville-pamiers.fr</a>
<b><u>Composition de l'immeuble :</u></b>	32 logements, 11 studios GAV et des locaux de service et techniques
<b><u>Référence du bail précédent</u></b>	Contrat n° PA-12349-2017 du 4 septembre 2005
<b><u>Date de première mise à disposition de l'immeuble</u></b>	Date d'entrée 1 <sup>er</sup> novembre 2005
<b><u>Durée du bail :</u></b>	Neuf (9) ans
<b><u>Date de début du bail :</u></b>	1 <sup>er</sup> novembre 2023
<b><u>Montant du loyer annuel :</u></b>	en euros,
<b><u>Annexe(s) au présent bail :</u></b>	1 – Définitions des termes employés

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240124-24-005-AR  
Date de réception préfecture : 24/01/2024

	2 – Fiche d'information relative à la consultation domaniale et conditions de détermination de la valeur locative
	3 –État des lieux du 16 novembre 2005

### **1 – Identification des parties**

Entre les soussignés :

- La commune de Pamiers, dont le siège est situé place Mercadal à Pamiers, représenté par Madame Thiennot Frédérique, Maire de Pamiers, agissant en vertu d'une délibération du .....

partie ci-après dénommée « le bailleur » d'une part,

et

- Monsieur Le Directeur Départemental des Finances Publiques du département de l'Ariège, domicilié en ses bureaux 55, Cours Gabriel Faure à FOIX, agissant au nom et pour le compte de l'État en exécution de l'article R 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques et conformément à la délégation de signature qui lui a été donnée par Monsieur le Préfet du Département de l'Ariège aux termes d'un arrêté n° 09-2024-01-04-00002 en date du 4 janvier 2024,
- assisté du Commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Ariège, dont les bureaux sont situés 2 allées de Villote – 09000 FOIX, représentant le ministère de l'Intérieur (direction générale de la gendarmerie nationale - DGGN),

partie ci-après dénommée « le preneur » d'autre part.

Ci-après dénommées ensemble « les parties ».

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

### **2 – Exposé préalable**

- Aux termes d'un acte en date du 4 septembre 2015, la commune de Pamiers a donné à bail à l'État un bien dont les caractéristiques sont décrites au sein de la clause « 4 – Désignation des locaux » du présent bail. Cette location avait été consentie pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 pour se terminer le 30 octobre 2023. Aussi, conformément à la clause « Renouvellement » du bail du 4 septembre 2015, il est procédé à son renouvellement.

### **3 – Nature du bail, réglementation et destination**

Les droits et obligations des deux parties contractantes sont réglés conformément aux dispositions :

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240124-24-005-AR  
Date de réception préfecture : 24/01/2024

- du code civil ;
- des articles 3-3, alinéas 1<sup>er</sup> et 2 de l'article 6, l'article 20-1 et l'article 24-1 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 ;
- des articles L.4111-1 à L.4111-3 et R.4111-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) ;

et aux usages locaux pour tout ce qui n'est pas prévu au présent bail.

Les locaux sont à usage de caserne de gendarmerie.

#### **4 – Désignation des locaux**

Le bailleur donne à bail au preneur l'immeuble dont la désignation suit :

Sur une emprise foncière cadastrée I 2297, d'une superficie de 11 887 m<sup>2</sup>, située au 16 rue de Sénateur Paul Laffont à Pamiers, cette caserne a été construite en 2005.

- descriptif des logements

Ensemble composé de 7 bâtiments dédiés au logement et des locaux de service et techniques.

**Bâtiment 1 : nombre de logements par type et surface : 7 F5 d'environ 100 m<sup>2</sup> + 4 F4 de 82,48 m<sup>2</sup> + 1 F3 de 70,16m<sup>2</sup>**

**Bâtiment 2 : 2 F6 d'une surface respective de 126,78 et 125,62 m<sup>2</sup>**

**Bâtiment 3 : 4 F4 de 82,48 m<sup>2</sup>**

**Bâtiment 4 : 4 F4 de 82,48 m<sup>2</sup>**

**Bâtiment 5 : 4 F4 de 82,48 m<sup>2</sup>**

**Bâtiment 6 : 6 F5 de 100,16 m<sup>2</sup>**

**Bâtiment 7 : 11 studio destinés aux gendarmes adjoints volontaires d'environ 13,50 m<sup>2</sup> (ces studios sont considérés par les gendarmes comme des locaux de service et non comme des logements)**

- des locaux de service et techniques (LST) d'une surface de 1 084 m<sup>2</sup> dont 20 bureaux, 3 chambres de sûreté et divers lieux de stockage et magasins;
- surface de plancher : LST 1 084 m<sup>2</sup> - logements 3 210,20 m<sup>2</sup> (dont 154 m<sup>2</sup> de studio pour les ) ;
- parkings, caves, place d'armes, espaces verts, etc.

Tel que le tout se poursuit et comporte, et sans qu'il soit besoin d'en faire plus ample désignation.

## **5 – Durée et renouvellement du contrat**

### **5.1 - Durée**

La présente location est consentie pour une durée de neuf (9) ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour se terminer le 31 octobre 2032, sauf résiliation anticipée par le preneur conformément à la clause « 8 – Résiliation du contrat ».

Le présent bail ne peut faire l'objet d'une prorogation ou d'une tacite reconduction.

Au terme de cette durée, à défaut de congé donné par les parties dans les conditions mentionnées à la clause « 5.2 – Modalités de renouvellement du bail », le renouvellement du présent bail s'effectuera dans les conditions de la clause « 5.2.1 – Renouvellement du bail », par la signature d'un nouveau bail par les parties.

### **5.2 – Modalités de renouvellement du bail**

Six (6) mois au plus tard avant le terme du bail, les parties peuvent donner congé ou demander le renouvellement du présent bail par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **5.2.1 - Renouvellement du bail**

Un nouveau bail pourra être établi pour une durée de neuf (9) ans. Il sera conforme dans sa trame au présent bail, sous réserve d'évolutions dont le bailleur sera informé.

Les conditions financières du bail renouvelé seront alors déterminées de la façon suivante (

Dans le cas où le bailleur a satisfait à l'ensemble de ses obligations, le loyer annuel de départ du nouveau bail résultera de l'actualisation du dernier loyer annuel versé au titre du présent bail, en fonction de la variation de l'indice de référence retenu par les parties (l'Indice des Coûts de Construction ICC), intervenue pendant la période considérée. L'indice de référence sera celui publié par l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et en vigueur à a date de signature du nouveau bail.

Ce loyer sera révisé triennalement selon les conditions mentionnés à la clause « 6.3 – Révision du loyer » du modèle-type annexé au présent bail.

Dans l'hypothèse où le bailleur aurait gravement manqué à ses obligations, le loyer annuel de départ du nouveau bail sera alors conforme à la valeur locative estimée par le service du Domaine et définie dans les conditions exposées en annexe 2 du présent bail.

Le non-respect du bailleur aux obligations précitées sera constaté à l'issue de deux (2) mises en demeure, adressées par le preneur par lettre recommandée avec accusé de réception, restées sans réponse et/ou sans effet de la part du bailleur au-delà d'un délai total de trois (3) mois. A défaut de réponse du bailleur et d'accord sur les termes de la révision du loyer, le preneur, après avoir informé le bailleur par lettre recommandée avec accusé de réception, lui

Accusé de réception en préfecture  
06-2000186-2024-24-24-00000  
Date de réception préfecture : 24/01/2024

versera un loyer conforme à la valeur locative telle qu'estimée par les services du Domaine dans les conditions exposées en annexe 2 du présent bail.

Dans le cas où le bailleur satisferait à nouveau à ses obligations, le loyer annuel sera alors actualisé selon les modalités du 1<sup>er</sup> alinéa du présent article. La période considérée sera celle comprise entre la date de début du nouveau bail et la date de réception des travaux de maintenance, d'entretien ou de réparation constatée par les parties par procès-verbal.

Au terme de trois (3) baux successifs, soit 27 ans décomptés de la date de la mise à disposition des locaux par le bailleur, le loyer annuel de départ du nouveau bail devra être strictement conforme à la valeur locative estimée par le service du Domaine, sans toutefois pouvoir excéder le montant qui résulterait de l'actualisation du dernier loyer versé lors du précédent bail en fonction de l'indice de référence retenu par les parties (l'ICC), intervenue pendant la période considérée. L'indice de référence sera celui publié par l'INSEE, en vigueur à la date de signature du nouveau bail.

Ce loyer pourra être actualisé selon les stipulations contractuelles prévues au point « 6.3 - révision du loyer »

#### **5.2.2 – Absence de nouveau bail**

À défaut de renouvellement du bail et de congé donné par le bailleur dans les délais précités, le preneur adressera sans délai au bailleur le nouveau bail par lettre recommandée avec accusé de réception. À défaut de réponse du bailleur et d'accord sur les termes du nouveau bail, trente jours (30) après réception de cette lettre, le preneur, toujours occupant des lieux, serait alors débiteur auprès du bailleur d'une indemnité d'occupation, de manière temporaire jusqu'à la signature du nouveau bail.

Le montant de cette indemnité d'occupation sera fonction de la valeur locative estimée par les services du Domaine dans un avis domanial en cours de validité. Il ne fera pas l'objet de révision. Cette indemnité sera versée, selon le calendrier fixé par la clause « 6.2 – Modalités de paiement », jusqu'à la date d'effet du nouveau bail.

Lorsque les parties se seront accordées sur le montant du loyer annuel de départ, elles acceptent que l'État régularise la situation non couverte par un bail en bonne et due forme par le versement d'une somme correspondant au dit-loyer de départ minoré du montant des indemnités d'occupation déjà versées.

Les parties rechercheront un accord amiable pour fixer le montant du nouveau loyer, le cas échéant, en ayant recours aux services d'un expert sélectionné d'un commun accord, dont les honoraires seront partagés par moitié entre elles. À défaut d'accord, la partie la plus diligente pourra saisir la juridiction compétente.

Au cours des négociations pour trouver un accord amiable et jusqu'à la date de saisine du juge par l'une ou l'autre des parties, le preneur accepte que le bailleur puisse suspendre et différer la réalisation des travaux d'entretien et de maintenance qui ne compromettent ni la solidité, ni la sécurité, ni la salubrité, ni l'usage normal de l'immeuble visé à l'article 4 – « Désignation des locaux ».

#### **6 – Conditions financières**

### **6.1 – Montant du loyer annuel initial du présent bail**

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel initial de quatre cent huit mille cent quarante-deux euros (408 142 €) .

Ce loyer annuel initial est conforme à l'avis formulé par le Directeur Régional des Finances Publiques d'Occitanie et du département de Haute-Garonne, en date du 8 août 2023.

Les charges locatives seront payées au vu des justificatifs fournis par le bailleur dans les conditions de la clause « 6.6 – Charges locatives ».

Les éventuels travaux d'amélioration, réalisés par le bailleur après accord des parties, seront payés dans les conditions prévues à la clause « 6.7 Travaux d'amélioration réalisés par le bailleur après accord des parties. »

### **6.2 – Modalités de paiement**

Le loyer, ainsi que les charges locatives visée à l'article « 6.6 Charges locatives » et le cas échéant les travaux d'amélioration réalisés par le bailleur après accord des parties prévus à l'article 6.7 seront réglés par l'intermédiaire du progiciel CHORUS (<https://chorus-pro.gouv.fr>), dans les conditions suivantes dans les conditions suivantes :

- par virement administratif du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) de Marseille ;
- sur les crédits du ministère de l'Intérieur, programme budgétaire 152 gendarmerie nationale ;
- mensuellement à terme échu, sauf en ce qui concerne les éventuels travaux d'amélioration prévus à l'article 6.7, réalisés par le bailleur après accord des parties, qui seront payés annuellement ;
- si la prise d'effet effective du bail intervient en cours du mois, le premier terme de loyer sera calculé au *pro rata temporis* en fonction du temps restant à courir jusqu'à la fin du mois alors en cours, sur la base d'une année comptable de 360 jours, soit 30 jours par mois quel que soit le mois considéré.

Il est précisé que dans le cas d'un changement ultérieur de compte bancaire ou postal au cours du bail, le bailleur adresse au service gestionnaire le relevé d'identité bancaire ou postal du nouveau compte dans un délai de soixante (60) jours au moins précédant l'échéance, sans qu'il ne soit établi d'avenant au bail.

Les charges locatives seront payées en sus de ce loyer, sur des factures distinctes des avis d'échéance de loyers et au vu des justificatifs fournis par le bailleur dans le respect du cadre réglementaire et de la clause « 6.6 – Charges locatives ».

### **6.3 – Révision du loyer**

Le loyer annuel initial sera révisé triennalement, sur demande du bailleur trois (3) mois avant la date anniversaire du bail, en fonction de la variation de l'indice ~~105-210-028-2024-028-24~~ par les parties,

Accusé de réception en préfecture  
105-210-028-2024-028-24  
Date de réception préfecture : 24/01/2024

(ICC), publié par l'INSEE, intervenue entre la date de début de bail et la date anniversaire de la révision.

Dans l'hypothèse où le bailleur aurait gravement manqué à ses obligations, le loyer annuel devra alors être conforme à la valeur locative telle qu'estimée par les services du Domaine, dans les conditions exposées en annexe 2 du présent bail.

Le non-respect par le bailleur de ses obligations précitées sera constaté à l'issue de deux (2) mises en demeure adressées par le preneur par lettre recommandée avec accusé de réception restées sans réponse de la part du bailleur au-delà d'un délai total de trois (3) mois.

À défaut de réponse du bailleur et d'accord sur les termes de la révision du loyer, le preneur versera auprès du bailleur, après l'avoir informé par lettre recommandée avec accusé de réception, un loyer conforme à la valeur locative telle qu'estimée par les services du Domaine, dans les conditions exposées en annexe 2 du présent bail.

Dans le cas où le bailleur satisferait à nouveau à ses obligations, le loyer annuel initial sera révisé conformément au 1er alinéa du présent article, à compter de la date de réception des travaux de maintenance, d'entretien ou de réparation constatée par les parties par procès-verbal.

Au terme de trois (3) baux successifs, soit 27 ans décomptés de la date de mise à disposition des locaux par le bailleur, le loyer annuel initial sera révisé triennalement, sur demande du bailleur trois (3) mois avant la date anniversaire du bail, en fonction de la valeur locative telle qu'estimée par les services du Domaine, sans toutefois pouvoir excéder le montant qui résulterait de l'actualisation du dernier loyer versé en fonction de la variation de l'indice de référence retenu par les parties (l'ICC), intervenue pendant la période considérée. L'indice de référence sera celui publié par l'INSEE, en vigueur à la date de la révision triennale.

#### **6.4 – Dépôt de garantie**

S'agissant d'une location conclue au profit de l'État, aucun dépôt de garantie ne sera versé par le preneur.

#### **6.5 Impositions et contributions**

Toutes les impositions ou contributions de quelque nature qu'elles soient ainsi que toutes les charges ou taxes locales et autres, prévues ou imprévues, qui auraient rapport à l'immeuble loué, sont à la charge du bailleur, à l'exception de celles énumérées dans la liste des charges locatives récupérables figurant en annexe du décret n° 87-713 du 26 août 1987, qui seront remboursées par le preneur et conformément à l'article « 6.6 – Charges locatives ».

Toutefois, l'article 1521 du code général des impôts (CGI) exonère de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les immeubles loués pour un service public. L'État est donc dispensé du remboursement de cette taxe en ce qui concerne la partie de l'immeuble affectée au fonctionnement du service. Il appartient au bailleur d'en demander l'exonération.

La taxe foncière ne fera pas l'objet d'un remboursement par le preneur.

Le présent acte est dispensé de la formalité de l'enregistrement et de la publication. Dans l'hypothèse d'une présentation volontaire par le bailleur dudit contrat, à une quelconque formalité d'enregistrement ou de publicité foncière qui donnerait lieu à la perception de droits et taxes, celui-ci acquittera ces droits et taxes sans pouvoir prétendre à aucun remboursement de la part du preneur à ce titre.

## **6.6 Charges locatives**

Le preneur remboursera au bailleur les charges locatives récupérables figurant en annexe du décret n° 87-713 du 26 août 1987.

Le preneur sera également tenu de rembourser l'ensemble des dépenses dues par le preneur mais payées initialement par le bailleur, qui ne figureraient pas en annexe du décret précité.

Le bailleur s'engage à communiquer au preneur un état récapitulatif des charges locatives récupérables et des dépenses précitées de l'année N avant le 30 septembre de l'année N+1. À la demande du preneur, le bailleur sera dans l'obligation de lui remettre tout document justifiant le montant des charges locatives récupérables et des dépenses qui lui sont imputées.

En cas d'absence de communication de l'état récapitulatif et des documents justificatifs avant le délai fixé précédemment, et à défaut de réponse sous trois (3) mois à une mise en demeure adressée par le preneur par lettre recommandée avec accusé de réception, le preneur se réservera le droit de les obtenir par voie judiciaire.

Conformément à l'article « 6.2 – Modalités de paiement », le bailleur communiquera l'état récapitulatif des charges locatives récupérables et des dépenses par l'intermédiaire du progiciel CHORUS, à défaut par courrier postal ou par courrier électronique après accord du preneur.

Les factures ou états récapitulatifs devront mentionner le code « service exécutant - (SE) du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) de rattachement. Le bailleur pourra se faire communiquer cette information auprès du service des affaires immobilières dont les coordonnées figurent ci-après.

## **6.7 Travaux d'amélioration réalisés par le bailleur après accord des parties**

Les travaux d'amélioration réalisés par le bailleur, après accord des parties, seront réglés selon les dispositions rappelées à l'article « 6.2 – Modalités de paiement ».

En cas de résiliation du présent bail, le preneur devra verser au bailleur, à la sortie du bail, le solde restant dû à cette date.

## **7 – Conditions générales de jouissance**

### **7.1 – Maintenance, entretien et réparation**

#### **7.1.1 - Bailleur**



Le bailleur s'engage à tenir les lieux loués clos et couverts selon l'usage et dans les conditions propres à en assurer la parfaite sécurité et la salubrité. Le Bailleur réalisera à ses frais, risques et périls, au fur et à mesure qu'il en sera besoin, les travaux de grosses réparations visés aux articles 606 du code civil qui deviendraient nécessaires aux locaux loués au cours du présent bail.

Le bailleur est tenu de délivrer au preneur les locaux en bon état d'usage et de réparation, doté des éléments les rendant conformes à leur usage et ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé.

Dans le cas d'un manquement grave du bailleur à ses obligations, rendant les locaux impropres à leur occupation, le preneur pourra demander une diminution du prix à concurrence de la valeur locative estimée par les services du Domaine.

Il est également tenu de maintenir en bon état de fonctionnement les équipements principaux des logements et des locaux de service et techniques, ainsi que les éléments essentiels de sécurité, par la prise en charge des travaux relatifs à la mise aux normes et la réparation des réseaux d'électricité et de gaz, au système de chauffage, aux installations d'alimentation en eau potable, au système d'évacuation des eaux ménagères, aux installations sanitaires, au remplacement des revêtements des sols/murs/plafonds dû à leur vétusté.

En outre, le bailleur s'oblige à effectuer toutes les réparations nécessaires prévues par les articles 1719 et 1720 du code civil. Il prendra en charge les réparations occasionnées par la vétusté, malfaçon, vice de construction, cas fortuit ou force majeure.

Il assurera au preneur une jouissance paisible des lieux pendant toute la durée du bail et garantira le locataire contre les vices ou défauts qui empêcheront l'usage conformément à l'article 1721 du code civil.

Le bailleur fera son affaire personnelle, à ses frais, du maintien des locaux loués et des équipements en conformité au regard de toutes les réglementations en vigueur ou à venir, notamment en matière d'incendie, d'hygiène et de sécurité et à la réglementation du travail. En cas de défaut d'entretien imputable au bailleur, impliquant des travaux nécessitant un relogement des occupants, ce dernier devra prendre en charge l'ensemble des coûts liés à ce relogement.

Conformément à l'article 1722 du code civil, si, pendant la durée du bail, la chose louée est détruite en totalité par cas fortuit, le bail est résilié de plein droit. Si elle n'est détruite qu'en partie, le preneur pourra demander une diminution du loyer à concurrence de la valeur locative par les services du Domaine.

Le bailleur accepte qu'à défaut d'avoir effectué lui-même les travaux d'entretien, de réparations et de remplacement mis à sa charge, garantissant la santé, la sécurité et le confort du locataire dans les situations d'urgence, tel que la législation et la réglementation l'exigent, le preneur fasse effectuer, trente jours (30) après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, et sauf en cas d'urgence, en lieu et place lesdites prestations et travaux, le bailleur s'engageant à en rembourser le coût effectif, y

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240124-24-005-AR  
Date de réception préfecture : 24/01/2024

compris tous frais et honoraires s'y rapportant, dans les quinze (15) jours de l'état qui lui sera adressé par le preneur.

### **7.1.2 - Preneur**

Le preneur s'engage à effectuer dans les lieux loués tous les travaux de menu entretien et les réparations locatives tels qu'ils sont définis par les usages locaux. La liste de ces dépenses est fixée de manière analogue à celle annexée au décret n° 87-712 du 26 août 1987 relatif aux réparations locatives.

Conformément à l'article 1755 du Code civil, les réparations réputées locatives occasionnées par vétusté ou force majeure ne pourront incomber au preneur.

### **7.2 - Travaux**

Le preneur pourra faire installer sur l'immeuble loué les équipements nécessaires à ses moyens de transmissions radioélectriques (antennes, haubans, etc.) ou tous les autres équipements qui se révéleraient nécessaires à l'accomplissement de ses missions (bornes de recharge pour véhicules électriques...), sans que ces installations n'aient une incidence sur la valeur locative du bien loué. Il sera tenu toutefois en fin de bail de démonter ces installations spécifiques, sauf à ce que, d'un commun accord, le bailleur les conserve en l'état.

Le preneur devra laisser exécuter dans les lieux loués les travaux d'amélioration des parties communes ou des parties privatives du même immeuble, ainsi que les travaux nécessaires au maintien en état et à l'entretien normal des locaux loués.

Conformément aux dispositions de l'article 1724 du code civil, si ces réparations durent plus de vingt-et-un (21) jours, le prix du bail sera diminué à proportion du temps et de la partie de la chose louée dont il aura été privé. De plus, « *si ces réparations sont de telle nature qu'elles rendent inhabitable ce qui est nécessaire au logement du preneur* », celui-ci pourra résilier le bail.

Le preneur devra laisser visiter les lieux loués par le bailleur et son architecte, au moins une fois par an pendant toute la durée du bail afin de s'assurer de leur état, sous réserve d'un délai de prévenance de soixante-douze (72) heures minimum et des aléas liés à l'exécution de la mission de service public

Le preneur pourra éventuellement procéder, sous réserve que le bailleur ne puisse les financer et à condition d'avoir reçu son accord, à tous aménagements jugés nécessaires qui resteront acquis en fin d'occupation au bailleur. Le preneur ne pourra être contraint de remettre les lieux dans leur état d'origine.

### **7.3 - État des lieux**

#### **7.3.1 – À l'entrée dans les lieux**

Les parties reconnaissent et acceptent que l'état des lieux d'entrée, qui a été établi entre elles le 16 novembre 2005, continuera à faire foi jusqu'à l'établissement d'un état des lieux de sortie.

L'état des lieux susvisé est annexé au présent bail.

### **7.3.2 – À la sortie des lieux**

Un état des lieux de sortie sera dressé par écrit dans les mêmes conditions que l'état des lieux d'entrée. Si, pour diverses raisons non imputables au preneur, l'établissement de cet état des lieux contradictoire était rendu impossible, le preneur serait en droit de faire établir un état des lieux par voie de constat d'huissier.

Avant la date de restitution de l'immeuble, le preneur adressera un courrier recommandé avec accusé de réception au bailleur. L'inexécution, le défaut de réponse, ou toute réponse ne comportant pas un rendez-vous précis pour procéder à l'état des lieux dans les quinze (15) jours suivants la réception du courrier, autorisera le preneur à recourir aux services d'un huissier de justice. L'ensemble des frais liés à cette prestation extérieure restera à la charge exclusive du bailleur.

Les indemnités dues pour la remise en état des lieux en raison des dégradations causées par l'État et constatées en fin d'occupation, seront à la charge du preneur. Le chiffrage de ces indemnités sera réalisé contradictoirement entre le bailleur et le preneur sur la base d'au moins deux devis. Le preneur confirmera le montant des indemnités à rembourser par lettre recommandée avec accusé de réception. En aucun cas l'État ne sera tenu à l'exécution des travaux.

## **8 – Résiliation du contrat**

Dans le cas où, pour quelle que cause que ce soit et notamment par suite de suppression, fusion, regroupement ou transfert de services, le preneur n'aurait plus l'utilisation des locaux loués, le présent bail serait résilié à la volonté seule du preneur, à charge pour lui de prévenir le bailleur par lettre recommandée avec accusé de réception, six (6) mois à l'avance, sans autre indemnité que le paiement des loyers et charges dues jusqu'à la date de résiliation du contrat.

## **9 – Assurances**

L'État étant son propre assureur, le bailleur le dispense de contracter une police d'assurance pour garantir les risques qui lui incombent du fait de la location. En cas d'incendie, la responsabilité de l'État est déterminée suivant les règles du droit commun applicables aux locataires des lieux incendiés.

Le bailleur fera son affaire personnelle des polices d'assurances contre l'incendie qu'il aurait pu souscrire antérieurement à la signature du contrat de location.

Toutefois, le militaire désigné par le preneur pour occuper un logement aura l'obligation de s'assurer contre les risques dont il doit répondre en sa qualité d'occupant. Il devra être en mesure d'en justifier sur demande du preneur.

## **10 – Cession et transfert**

### **10.1 – Transfert de service**

Accusé de réception en préfecture 009-210902250-20240124-24-005-AR Date de réception préfecture : 24/01/2024
--

La présente location étant consentie à l'État, il est expressément convenu que le bénéfice du bail pourra être transféré, à tout moment, à l'un de ses services, à charge par ce dernier d'assumer toutes les obligations du contrat.

### **10.2 – Transfert de propriété ou de gestion des immeubles loués**

En cas de transfert de propriété ou de transfert de gestion, le preneur sera destinataire, par courrier recommandé avec accusé de réception, d'une attestation notariée de vente ou d'une attestation de transfert de gestion accompagnée du relevé d'identité bancaire ou postal du nouveau compte sur lequel doivent, en particulier, être versés les loyers.

A défaut d'accomplir cette formalité, le nouveau propriétaire se chargera, sans recours possible contre le preneur, de récupérer l'ensemble des sommes qui auront été versées, de bonne foi, à l'ancien propriétaire (bailleur-cédant).

En outre, le nouveau bailleur sera tenu de maintenir les clauses et conditions stipulées par le présent bail.

### **10.3 Pacte de préférence**

Le bailleur promet, et engage de la même manière ses ayants-droits, de consentir au preneur la préférence, à égalité de conditions avec un tiers, en cas de vente partielle ou totale des lieux loués.

Lorsque le bailleur envisagera de vendre les lieux, objet du présent bail, il en informera le preneur par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le bailleur notifiera au preneur, à peine de nullité, le prix et les conditions de la vente envisagée. Cette notification vaudra offre de vente.

À compter de la réception de l'offre, le preneur disposera d'un délai de trois (3) mois pour se prononcer. À défaut d'avoir répondu dans les délais ci-dessus, le preneur sera réputé avoir renoncé à l'offre et le bailleur pourra librement céder les biens dont il s'agit.

En cas d'acceptation, les parties s'accorderont sur les conditions de réalisation de la vente.

### **11 – Diagnostics immobiliers**

Conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, le bailleur communiquera sans délai le dossier de diagnostic technique qui sera annexé au contrat de location, lors de la prise à bail initiale et à chaque renouvellement de contrat.

Ce dossier de diagnostic technique, communiqué au preneur par voie dématérialisée, sauf opposition explicite de l'une des parties au bail, est annexé au présent bail.

### **12 – Procédure**

Pour tous les litiges portant sur la validité et les conditions financières du présent contrat de bail, l'administration chargée des domaines a seule qualité pour suivre les instances conformément aux dispositions des articles R. 2331-1-3°, R. 2331-2 et R. 4111-11 du CG3P.

Pour toute action portée devant les tribunaux de l'ordre judiciaire et tendant à faire déclarer l'État créancier ou débiteur en exécution du présent contrat de bail, seul l'agent judiciaire de l'État est compétent pour représenter l'État, conformément à l'article 38 de la loi n° 55-366 du 3 avril 1955.

Pour les litiges qui pourraient survenir à tout autre titre, le représentant du ministère occupant est seul compétent.

### **13 – Élection de domicile**

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile aux adresses figurant au sein de la clause « 1 – Identification des parties ».

### **14 – Correspondance et envoi des pièces**

Les parties s'entendent sur les points de contact suivants pour toute correspondance et envoi de pièces nécessaires à l'exécution du présent contrat.

Pour le bailleur : Madame la Maire de la commune de Pamiers, à l'adresse place du Mercadal 09100 PAMIERS, au numéro de téléphone 05 61 60 95 00 et à l'adresse mail [contact@ville-pamiers.fr](mailto:contact@ville-pamiers.fr)

Pour le preneur :

Le service local du Domaine de la direction départementale des finances publiques de l'Ariège, à l'adresse 5 cours Gabriel Fauré – CS 10001 – 09018 FOIX CEDEX, au numéro de téléphone 05 61 05 45 59 et à l'adresse électronique [ddfip09.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip09.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr).

Le service des affaires immobilières du groupement de gendarmerie départementale de l'Ariège, à l'adresse, 2 allées de Villote – 09000 FOIX, au numéro de téléphone 05 61 02 17 15 et à l'adresse électronique [sai.ggd09@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:sai.ggd09@gendarmerie.interieur.gouv.fr).

### **15 – Formalisme lié aux annexes**

Les Parties reconnaissent que les documents annexés et visés en entête du présent acte, font partie intégrante de l'acte.

---

Le présent acte ainsi que toutes les annexes sont établis en quatre exemplaires, dont un pour le bailleur, un pour le groupement de gendarmerie départementale (ou autorité assimilée) et deux pour la direction départementale des finances publiques.

**DONT ACTE**

Fait à Foix, le 18/01/2024, .....

Le bailleur,  
Pour la commune de Pamiers dûment habilité,



Le Maire Adjoint,  
**Alain ROCHET**

Le commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Ariège,

Le directeur départemental des finances publiques de l'Ariège,

## **ANNEXE 1 AU BAIL DE LOCATION DE LA CASERNE OU DE L'ANNEXE DE CASERNEMENT DE PAMIER**

Définitions des termes utilisés dans le présent bail de location

**Caserne**: bien immobilier, homogène et fonctionnel, comprenant des locaux de service et techniques, ainsi que des logements.

**Annexe de casernement**: bien immobilier comprenant soit des locaux de service et techniques (LST), soit des logements, destiné à compléter les locaux en caserne. Il est également considéré comme un immeuble militaire.

**CHORUS Re-Fx**: progiciel de gestion intégré, utilisé par l'État dédié à la gestion immobilière et à l'inventaire patrimonial.

**GEAUDE 2G AI**: progiciel de gestion immobilière utilisé par la gendarmerie nationale dédié à la gestion des immeubles et des contrats de location.

**Présent bail**: contrat de location actuellement en vigueur signé par toutes les parties.

**Loyer initial du présent bail**: loyer en vigueur au jour de la mise à disposition du bien au preneur, figurant au sein du présent bail.

**Nouveau bail**: contrat de location qui succédera au présent bail lors de son renouvellement au terme de la durée de 9 ans.

**Loyer annuel de départ du nouveau bail**: loyer en vigueur à la date d'effet du nouveau bail.

**Occupant**: toute personne physique, désignée par le preneur, pour utiliser l'immeuble conformément à son usage. Le statut d'occupant s'étend aux ayant-droit de la personne ainsi désignée.

## **ANNEXE 2 AU BAIL DE LOCATION DE LA CASERNE OU DE L'ANNEXE DE CASERNEMENT DE PAMIERS**

Fondement de la consultation domaniale par les services de l'État et définition de la valeur locative

### **1 – Fondement de la consultation domaniale par les services de l'État**

Le bailleur est informé que le preneur est soumis aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) pour les opérations immobilières consistant en la prise à bail d'immeubles de toute nature.

Dans le cas où le montant du loyer annuel, charges comprises, est égal ou supérieur à un montant fixé par arrêté du ministre en charge des domaines, les services de l'État doivent demander l'avis du directeur départemental des finances publiques (DDFiP) territorialement compétent avant toute entente amiable (R. 4111-1 et R. 4111-2 du CG3P). L'avis du DDFiP porte sur les conditions financières et l'estimation de la valeur locative (R. 4111-3 à R. 4111-5 du CG3P). L'État est donc tenu par cette valeur locative et ne peut pas s'en affranchir.

La passation du contrat de location relève de la compétence du DDFiP territorialement compétent assisté en tant que de besoin par le représentant de la gendarmerie nationale (R. 4111-8 du CG3P).

Cette consultation domaniale a pour objectif d'assurer la transparence des opérations poursuivies par l'État, d'assurer la réalisation de ces opérations à un prix conforme au marché immobilier et de contrôler la dépense publique et d'apprécier la conformité des opérations de prises à bail conduites par l'État aux orientations de la politique immobilière, sous la responsabilité du préfet.

### **2 – Définition de la valeur locative**

Notion d'ordre fiscal servant à déterminer une valeur de loyer théorique utilisée pour le calcul des différentes taxes relatives au foncier, ou notion d'ordre commercial dans le cadre d'un bail commercial dont le montant est déterminé par le revenu qu'il est possible de retirer de la location d'un bien et par les facteurs de commercialité.

Les casernes de gendarmerie sont des biens monovalents ne pouvant être reconvertis à un autre usage sans aménagements importants.

A ce titre, il n'existe pas de marché des casernes de gendarmerie ou ensemble immobilier similaire, qui permette une estimation par comparaison directe. Par conséquent, l'estimation de la valeur locative nécessite d'utiliser une méthode adaptée.

### **3 – Détermination de la valeur locative lors du renouvellement du bail**

Les casernes de gendarmerie sont généralement composées de logements pour les militaires de la gendarmerie logés par nécessité absolue de service (collectifs et/ou individuels), de locaux de services (bureaux, cellules de garde-à-vue, halls, circulations, etc.) et de locaux techniques (stockage, garages de service, aires aménagées, etc.).



Le bailleur est ainsi informé que la méthode consiste, dans un premier temps, à estimer la valeur vénale du bien en agrégeant les valeurs vénales des différents locaux selon leurs différentes natures d'usage. Les aires aménagées ne font pas l'objet d'une estimation spécifique. Elles représentent un élément de plus-value qui est intégré dans la valeur de l'ensemble.

Ainsi, au moyen d'études de marché présentant des transactions portant sur des biens dont les caractéristiques et la situation géographique sont aussi proches que possible des locaux estimés, il est déterminé une valeur par mètre carré (m<sup>2</sup>) de surface utile brute (SUB) pour les logements (plusieurs catégories possibles) et les bureaux, tenant compte notamment de l'état d'entretien du bien. Les casernes étant souvent localisées dans des zones très peuplées, les études peuvent être étendues géographiquement tout en respectant une cohérence de marché.

Les valeurs unitaires ainsi retenues sont affectées aux surfaces de chaque nature de bien. Les salles de réunion, halls, circulations et toilettes sont considérés comme des surfaces annexes aux bureaux. Elles sont affectées de la valeur unitaire des bureaux assortie d'un abattement de 50 %.

Les places de stationnement (extérieures ou garages) font l'objet d'études de marché spécifiques permettant de déterminer une valeur unitaire à multiplier par le nombre de places.

La valeur vénale du bien est finalement obtenue par la somme des valeurs vénales de chaque nature de bien, à laquelle est appliqué un abattement de 10 % pour « vente en bloc » (afin de corriger l'estimation par élément qui est sur-valorisante), puis une majoration de 20 % afin de la rendre comparable au prix de revient TTC servant de base au calcul des loyers initiaux.

Dans un second temps, la valeur locative est déterminée par application d'un taux de rendement, définis selon la localisation et la nature des locaux, sur la valeur vénale du bien ainsi définie.

Cette méthode est exclusive à la détermination de la valeur locative d'une caserne de gendarmerie lors du renouvellement du bail.

# GENDARMERIE NATIONALE

Région de gendarmerie  
de Midi-Pyrénées  
GROUPEMENT DE L'ARIEGE

Le 16 novembre 2005

N° 488 / 2 AI

2 Allées de Villote  
09000 FOIX  
tél : 05.61.02.17.00

## PROCES- VERBAL D'ETAT DES LIEUX.

- Etabli contradictoirement entre :

Monsieur André TRIGANO, maire de la commune de Pamiers (Ariège),

et le colonel Rouillon, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Ariège,

suite à la construction de la caserne de Pamiers, située quartier "randille", 16 rue du sénateur Paul Laffont, et destinée à la compagnie, la brigade des recherches, le Peloton de sécurité et d'intervention, la brigade motorisée et la brigade territoriale de Pamiers. L'immeuble, propriété de la commune, est composé de sept bâtiments comprenant les locaux de service et techniques, les onze studios GAV et les 32 logements. Ces bâtiments ont été occupés le 02 novembre 2005. Les constructions sont édifiées sur un terrain d'une superficie de 11887 m<sup>2</sup>. U.I : 090 0 217

### I DESCRIPTION DETAILLEE DU CASERNEMENT :

#### a) Locaux de service (bâtiment 007) :

- Locaux de service groupe de commandement compagnie :
  - Cage d'escaliers
  - Couloir – vestiaires.
  - Bureau du commandant de compagnie.
  - Bureau adjoint commandant de compagnie.
  - Bureau du chef secrétaire.
  - Bureau des secrétaires.
  - Centre de transmissions
  - Local pour autocommutateur téléphonique
  - Salle de réunion.
  - Salle archives.
  - Sanitaires (2).

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240124-24-005-AR  
Date de réception préfecture : 24/01/2024

- **Locaux de service brigade territoriale :**
  - Sas d'entrée
  - Accueil
  - Planton
  - Audition.
  - Couloir.
  - Bureau du commandant de communauté de brigades
  - Bureau du commandant de brigade.
  - Bureau de l'adjoint.
  - Bureau des gendarmes (3).
  - Espace garde à vue.
  - Salle de télécommunications.
  - Local technique.
  - Local archives.
  - Local magasin.
  - Sas d'accès chambres de sûreté.
  - Chambres de sûreté (3).
  - Accès de service.
  - Sanitaires (2).
- **Locaux de service de la brigade des recherches :**
  - Cage d'escaliers
  - Couloir.
  - Bureau du commandant de brigade.
  - Bureau de l'adjoint.
  - Bureau enquêteurs
  - Local archives.
  - Local scellés.
  - Local anthropométrie.
  - Sas d'identification.
  - Local spécialisé.
  - Espace garde à vue.
  - Magasin.
- **Locaux de service de la brigade motorisée :**
  - Bureau du commandant de brigade.
  - Bureau de l'adjoint.
  - Bureau des gendarmes(2).
  - Local archives/magasin.
  - Vestiaires(2).
  - Accès de service
  - Couloir.
- **Locaux de service P.S.I.G :**
  - Couloir
  - Bureau du commandant de peloton.
  - Bureau de l'adjoint.
  - Bureau des gendarmes.
  - Bureau des gendarmes adjoints.
  - Local archives magasin.
  - Sanitaires.
- **Locaux techniques groupe de commandement et organismes rattachés :**
  - Couloir.
  - Local "sous station".
  - Magasins (2).
  - Magasin matériel sensible.
  - Locaux de sécurité (5).
- **Installations diverses :**
  - Cour de service.
  - Voiries
  - Clôture éclairée

- Mât des couleurs.
- Inscription "GENDARMERIE NATIONALE".
- Caisson lumineux.
- Antennes de télévision.
- Stationnement véhicules privés.
- Aire de jeux pour enfants.
- Antennes radio.
- Garage pour véhicules de service.
- Local ingrédients.
- Local groupe électrogène.
- Aire de lavage.
- Chaufferie.

#### b) Les logements

La caserne se compose de 43 logements suivant le tableau ci-dessous :

T1	T3	T4	T5	T6
11	1	16	13	2

Ces 43 logements sont équipés par la gendarmerie d'un téléphone analogique de marque Alcatel type audience 32 avec notice.

#### II - COMPOSITION DETAILLEE :

##### Les locaux de service ( bâtiment 007 ) :

##### Locaux de service groupe de commandement compagnie (étage) :

- Cage d'escaliers : Sol PVC, murs et plafond peints, 1 radiateur, 2 points lumineux en applique, 3 interrupteurs, 2 blocs d'éclairage de sécurité,, 1 déclencheur d'alarme incendie, 1 commande de trappe de désenfumage.
- Couloir : Sol PVC, murs et plafond peints, 3 placards 5 étagères trois penderies, 5 interrupteurs, 8 points lumineux en plafond, 2 radiateurs, 1 détection incendie, 1 déclencheur d'alarme incendie, 3 blocs d'éclairage de sécurité.
- Bureau du commandant de compagnie : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, 1 bouche de VMC, 1 fenêtre à 2 battants protégée par un volet roulant commandé par une tringle, deux interrupteurs, 3 points lumineux en plafond, 11 prises 2P+T dont 2 secourues, 4 prises RJ45, un radiateur.
- Bureau adjoint commandant de compagnie : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, 1 bouche de VMC, 1 fenêtre à 2 battants protégée par un volet roulant commandé par une tringle, deux interrupteurs, 2 points lumineux en plafond, 11 prises 2P+T dont 2 secourues, 4 prises RJ45, un radiateur.
- Bureau du chef secrétaire : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, 1 bouche de VMC, 1 fenêtre à 2 battants protégée par un volet roulant commandé par une tringle, deux points lumineux en plafond, 12 prises 2P+T dont 2 secourues, 7 prises RJ45, un radiateur.
- Bureau des secrétaires : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, 1 bouche de VMC, 1 fenêtre à 2 battants et une fenêtre à 1 battant protégées par un volet roulant commandé par une tringle, deux interrupteurs, 3 points lumineux en plafond, 10 prises 2P+T dont 1 secourue, 4 prises RJ45, 2 radiateurs.

- Centre de transmissions : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, 2 plans de travail, 1 interrupteur, 3 points lumineux en plafond, 2 bouches de VMC, 1 fenêtre 2 battants protégée par un volet roulant, 1 radiateur, 22 prises 2P+T dont 6 secourues, 8 prises RJ45.

- Local pour autocommutateur téléphonique : Sol plancher technique, murs et plafond peints, 1 interrupteur, 1 point lumineux en plafond, une baie de brassage, 12 prises 2P+T dont 4 secourues, 2 prises RJ45, 1 bouche de VMC, 1 fenêtre 1 battant protégée par 1 volet roulant commandé par une tringle, 1 radiateur.

- Salle de réunion : Entrée par deux portes bois dont une tiercée, sol PVC, murs peints, plafond suspendu, 3 fenêtre à double battant protégées par un volet roulant, 14 prises 2P+T, 6 prises RJ45, 1 prises TV/FM, deux radiateurs.

- Salle archives : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, 1 bouche de VMC, 1 fenêtre à 2 battants protégée par un volet roulant commandé par une tringle, 1 interrupteur, 2 points lumineux en plafond, 9 prises 2P+T, 2 prises RJ45, un radiateur.

- Sanitaire 1 : Sol carrelage, murs faïence toute hauteur, plafond suspendu. Cette pièce présente une bonde de sol, 1 lavabo sur colonne avec robinet mitigeur, 1 point d'eau sur déversoir avec robinet mitigeur, 1 point lumineux en plafond et 1 point lumineux en applique sur lavabo commandés par détecteur de présence, une bouche de VMC, le WC accessible aux handicapés sol carrelage, murs faïence toute hauteur, plafond suspendu, une cuvette avec abattant et chasse d'eau adossée, une poignée latérale, 1 porte-papier, 1 point lumineux en plafond commandé par détecteur de présence, 1 bouche de VMC.

- Sanitaire 2 : Sol carrelage, murs faïence toute hauteur, plafond suspendu. Cette pièce présente une bonde de sol, 1 lavabo sur colonne avec robinet mitigeur, 1 urinoir avec robinet presto, 1 point lumineux en plafond et 1 point lumineux en applique sur lavabo commandés par détecteur de présence, une bouche de VMC, le WC accessible aux handicapés sol carrelage, murs faïence toute hauteur, plafond suspendu, une cuvette avec abattant et chasse d'eau adossée, une poignée latérale, 1 porte-papier, 1 point lumineux en plafond commandé par détecteur de présence, 1 bouche de VMC.

#### Locaux de service brigade territoriale RDC:

- Sas d'entrée/ Accueil : Sol carrelage, murs peints, panneaux de bois, deux portes alu tiercées en profilés d'aluminium double vitrage retardateur d'effraction type SP10 protégé par une grille extensible roulée en plafond avec serrure, menuiseries non ouvrables en profilés d'aluminium double vitrage retardateur d'effraction type SP10, plafond constitué d'un lambris aluminium, quatre points lumineux en plafond commandés par un interrupteur, une prise 2P+T, deux blocs d'éclairage de sécurité, un radiateur, deux banques d'accueil dont une adaptée aux personnes handicapées, une porte bois type ranch

- Planton : sol carrelage, murs peints et profilés d'aluminium double vitrage retardateur d'effraction type SP10, plafond suspendu, un point lumineux commandé par trois interrupteurs, quatre prise 2P+T, 3 prise RJ45, une bouche de VMC, un tableau de commande portail et barrières motorisée et portillon, une centrale alarme incendie et intrusion, un dispositif d'arrêt d'urgence général d'électricité.

- Audition : sol PVC, murs peints, châssis et porte en profilé d'aluminium vitré, plafond suspendu, un tableau de commande portail et barrières motorisée et portillon, un interrupteur, deux points lumineux en plafond, 8 prises 2P+T dont 2 secourues, une prise téléphone, 4 prises RJ45, une bouche de VMC, un radiateur.

- Couloir de circulation : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, 14 points lumineux en plafond commandés par 8 interrupteurs, 5 prises 2P+T dont 1 secourue, quatre blocs d'éclairage de sécurité, une armoire électrique, deux radiateurs, deux boîtiers de détection incendie.

- Bureau du commandant de communauté de brigades : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, un placard 3 étagères une penderie condamné par deux portes coulissantes, 1 bouche de VMC, 1 fenêtre à 2 battants protégée par un volet roulant commandé par une tringle, deux interrupteurs, deux points lumineux en plafond, 13 prises 2P+T dont 2 secourues, 8 prises RJ45, un radiateur.

- Bureau du commandant de brigade : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, un placard 3 étagères une penderie condamné par deux portes coulissantes, 1 bouche de VMC, 2 fenêtres 1 battant protégées par un volet roulant commandé par une tringle, une chambre forte avec porte et serrure conformes équipée de détecteurs intrusion et incendie et d'un ratelier d'armes, deux points lumineux en plafond, 11 prises 2P+T dont 2 secourues, cinq prises RJ45, un radiateur.

- Bureau de l'adjoint : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, un placard 3 étagères une penderie condamné par deux portes coulissantes, 1 bouche de VMC, 1 fenêtre à 2 battants protégée par un volet roulant commandé par une tringle, deux interrupteurs, deux points lumineux en plafond, 12 prises 2P+T dont 2 secourues, 7 prises RJ45, un radiateur.
- Bureau des gendarmes 1 : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, un radiateur, 1 fenêtre 3 battants protégée par un volet roulant commandé par une tringle, trois interrupteurs, quatre points lumineux en plafond, 13 prise 2P+T dont 2 secourues, 8 prises RJ45, une bouche de VMC.
- Bureau des gendarmes 2 : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, un radiateur, 1 fenêtre 2 battants protégée par un volet roulant commandé par une tringle, 1 interrupteur, 2 points lumineux en plafond, 13 prise 2P+T dont 2 secourues, 8 prises RJ45, une bouche de VMC.
- Bureau des gendarmes 3 : Sol PVC, murs et plafonds peints, un radiateur, 1 fenêtre 2 battants protégée par un volet roulant commandé par une tringle, 1 interrupteur, 2 points lumineux en plafond, 9 prise 2P+T dont 2 secourues, 8 prises RJ45, une bouche de VMC
- Espace garde à vue : bureau sol PVC, murs et plafond peints, 2 points lumineux, un interrupteur, 5 prise 2P+T, 3 prises RJ45, un radiateur, un thermostat d'ambiance. Salle G.A.V constituée d'une façade vitrée par panneaux de lexan et porte métallique verrouillée par une serrure 3 points, sol, murs et plafond peinture anti-graffiti, un banc ossature métallique recouvert d'un plateau bois, une bouche de VMC, chauffage par le sol.
- Salle de télécommunications : Une porte alu vitrée, sol, PVC, murs peints éclairage naturel par châssis fixe vitré intérieur et fenêtre PVC un ventail. Protégée par un volet roulant commandé par une tringle, un radiateur, une bouche VMC, un point lumineux commandé par un interrupteur, 18 prises 2P+T dont 10 secourues, 8 prises RJ45.
- Local technique "onduleur" accès par porte métallique tiercée, sol plancher technique, murs et plafond peints, un point lumineux, un interrupteur, une prise 2P+T, une bouche de VMC, un bloc d'éclairage de sécurité.
- Local archives : Sol PVC, murs et plafond peints, 1 interrupteur, un point lumineux en plafond, 1 prise 2P+T, une bouche de VMC.
- Local magasin : Sol PVC, murs et plafond peints, une bouche de VMC, un point lumineux en plafond commandé par un interrupteur.
- Sas d'accès chambres de sûreté : Sol béton murs et plafond peints, 1 point lumineux en plafond, 1 interrupteur, 1 thermostat d'ambiance des cellules, 1 point d'eau sur déversoir avec robinet mitigeur, 3 commandes de chasse d'eau, une bouche d'air pulsé.
- Chambre de sûreté (3) : Sol, murs et plafond béton lissé antipoussière, un WC type "sérinox" avec effet d'eau, plancher chauffant, éclairage par deux rangées de trois briques de verre et lampe encastrée, un bat-flanc, ventilation haute constituée d'un extracteur.
- Accès de service : Une porte alu tiercée en profilés d'aluminium double vitrage retardateur d'effraction type SP10.
- Sanitaire 1 : Sol carrelage, murs faïence toute hauteur, plafond suspendu. Cette pièce présente une bonde de sol, 1 lavabo sur colonne avec robinet mitigeur, 1 point d'eau sur déversoir avec robinet mitigeur, 1 point lumineux en plafond et 1 point lumineux en applique sur lavabo commandés par détecteur de présence, une bouche de VMC, le WC accessible aux handicapés sol carrelage, murs faïence toute hauteur, plafond suspendu, une cuvette avec abattant et chasse d'eau adossée, une poignée latérale, 1 porte-papier, 1 point lumineux en plafond commandé par détecteur de présence, 1 bouche de VMC.
- Sanitaire 2 : Sol carrelage, murs faïence toute hauteur, plafond suspendu. Cette pièce présente une bonde de sol, 1 lavabo sur colonne avec robinet mitigeur, 1 urinoir avec robinet presto, 1 point lumineux en plafond et 1 point lumineux en applique sur lavabo commandés par détecteur de présence, une bouche de VMC, le WC accessible aux handicapés sol carrelage, murs faïence toute hauteur, plafond suspendu, une cuvette avec abattant et chasse d'eau adossée, une poignée latérale, 1 porte-papier, 1 point lumineux en plafond commandé par détecteur de présence, 1 bouche de VMC.
- **Locaux de service de la brigade des recherches étage :**
  - Cage d'escaliers : Sol PVC, murs et plafond peints, 1 radiateur, 4 points lumineux, 3 interrupteurs, 3 blocs d'éclairage de sécurité,, 1 déclencheur d'alarme incendie, 1 commande de trappe de désenfumage.

- Couloir : Sol PVC, murs et plafond peints, 3 interrupteurs, 5 points lumineux en plafond, 2 radiateurs, 1 détection incendie, 1 déclencheur d'alarme incendie.
- Bureau du commandant de brigade : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, un placard 3 étagères une penderie condamné par deux portes coulissantes, 1 bouche de VMC, 1 fenêtre 2 battants protégée par un volet roulant commandé par une tringle, une chambre forte avec porte et serrure conformes équipée de détecteurs intrusion, incendie et d'un râtelier d'armes, deux interrupteurs, deux points lumineux en plafond, 12 prises 2P+T dont 2 secourues, 5 prises RJ45, un radiateur.
- Bureau de l'adjoint : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, un placard 3 étagères une penderie condamné par deux portes coulissantes, 1 bouche de VMC, 1 fenêtre 2 battants protégée par un volet roulant commandé par une tringle, deux interrupteurs, deux points lumineux en plafond, 9 prises 2P+T dont 2 secourues, 5 prises RJ45, un radiateur.
- Bureau enquêteurs : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, 1 bouche de VMC, 1 fenêtre 2 battants protégée par un volet roulant commandé par une tringle, deux interrupteurs, deux points lumineux en plafond, 9 prises 2P+T dont 2 secourues, 6 prises RJ45, un radiateur.
- Local archives : Sol PVC, murs et plafond peints, 1 interrupteur, 1 point lumineux en plafond, 1 prise 2P+T, 1 bouche de VMC, 1 radiateur.
- Local scellés(bureau enquêteur): Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, 1 bouche de VMC, 1 fenêtre 2 battants protégée par un volet roulant commandé par une tringle, 1 interrupteur, deux points lumineux en plafond, 13 prises 2P+T, 4 prises RJ45, un radiateur.
- Local anthropométrie : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, 1 fenêtre 2 battants protégée par un volet roulant commandé par une tringle, 1 radiateur, 1 prise 2P+T, 1 interrupteur, 2 points lumineux en plafond, 1 bouche de VMC.
- Sas d'identification : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu 2 interrupteurs, 1 point lumineux en plafond, 5 prises 2P+T, 2 prises RJ45 1 bouche de VMC, une vitre sans teint.
- Local spécialisé : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, 1 bouche de VMC, 1 radiateur, 1 interrupteur, 2 points lumineux en plafond, 21 prises 2P+T dont 5 secourues, 2 prises RJ45 12 prises téléphone.
- Espace garde à vue : bureau sol PVC, murs et plafond peints, 2 points lumineux, un interrupteur, 5 prise 2P+T, 3 prises RJ45, un radiateur, un thermostat d'ambiance. Salle G.A.V constituée d'une façade vitrée par panneaux de lexan et porte métallique verrouillée par une serrure 3 points, sol, murs et plafond peinture anti-graffiti, un banc ossature métallique recouvert d'un plateau bois, une bouche de VMC, chauffage par le sol.
- Magasin : Sol PVC, murs et plafond peints, 1 interrupteur, 3 points lumineux en plafond, 9 prises 2P+T, 4 prises RJ45, 1 bouche de VMC, 1 radiateur.

- **Locaux de service de la brigade motorisée RDC :**

- Bureau du commandant de brigade : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, un placard 3 étagères une penderie condamné par deux portes coulissantes, 1 bouche de VMC, 1 fenêtre 2 battants protégée par un volet roulant commandé par une tringle, une chambre forte avec porte et serrure conformes équipée de détecteurs intrusion, incendie et d'un râtelier d'armes, deux interrupteurs, deux points lumineux en plafond, 12 prises 2P+T dont 2 secourues, 5 prises RJ45, un radiateur.
- Bureau de l'adjoint : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, un placard 3 étagères une penderie condamné par deux portes coulissantes, 1 bouche de VMC, 1 fenêtre 2 battants protégée par un volet roulant commandé par une tringle, deux interrupteurs, deux points lumineux en plafond, 9 prises 2P+T dont 2 secourues, 5 prises RJ45, un radiateur.
- Bureau des gendarmes 1 : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, 1 bouche de VMC, 1 fenêtre 2 battants protégée par un volet roulant commandé par une tringle, deux interrupteurs, deux points lumineux en plafond, 9 prises 2P+T dont 2 secourues, 6 prises RJ45, un radiateur.
- Bureau des gendarmes 2 : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, 1 bouche de VMC, 1 fenêtre 2 battants protégée par un volet roulant commandé par une tringle, deux interrupteurs, deux points lumineux en plafond, 13 prises 2P+T dont 3 secourues, 5 prises RJ45, un radiateur.

- Local archives/magasin : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, 1 bouche de VMC, 1 fenêtre 2 battants protégée par un volet roulant commandé par une tringle, 1 interrupteur, deux points lumineux en plafond, 9 prises 2P+T, 4 prises RJ45, un radiateur..
- Vestiaire 1 : Sol carrelage, murs peints, plafond suspendu, 1 interrupteur, 1 point lumineux en plafond, 1 radiateur, 1 bouche de VMC.
- Vestiaire 2 : Sol carrelage, murs peints, plafond suspendu, 1 interrupteur, 1 point lumineux en plafond, 1 radiateur, 1 bouche de VMC, un lavabo sur colonne équipé mitigeur et miroir.
- Accès de service : Une porte alu tiercée en profilés d'aluminium double vitrage retardateur d'effraction type SP10.
- Couloir : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, 4 interrupteurs, 4 points lumineux en plafond, 1 détecteur incendie, 2 blocs d'éclairage de sécurité, 3 prises 2P+T dont 1 secours, un radiateur.

- **Locaux de service P.S.LG :**

- Couloir : 1 porte d'accès alu vitrée tiercée, sol PVC, murs peints, plafond suspendu, 3 interrupteurs, 5 points lumineux en plafond, 2 blocs d'éclairage de sécurité, 1 placard électrique, 1 déclencheur d'alarme incendie, 1 détecteur incendie, 3 prises 2P+T, 1 prise RJ45.
- Bureau du commandant de peloton : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, un placard 1 étagère une penderie condamné par deux portes coulissantes, 1 bouche de VMC, 1 fenêtre 2 battants protégée par un volet roulant commandé par une tringle, une chambre forte avec porte et serrure conformes, équipée de détecteurs intrusion, incendie et d'un râtelier d'armes, 1 interrupteur, 4 points lumineux en plafond, 11 prises 2P+T dont 2 secours, 5 prises RJ45, un radiateur.
- Bureau de l'adjoint : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, un placard 1 étagère une penderie condamné par deux portes coulissantes, 1 bouche de VMC, 1 fenêtre 2 battants protégée par un volet roulant commandé par une tringle, 1 interrupteur, 2 points lumineux en plafond, 13 prises 2P+T dont 2 secours, 6 prises RJ45, un radiateur..
- Bureau des gendarmes : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, 2 bouches de VMC, 3 fenêtres 2 battants protégées par un volet roulant commandé par une tringle, 1 interrupteur, 3 points lumineux en plafond, 15 prises 2P+T dont 2 secours, 8 prises RJ45, un radiateur.
- Bureau des gendarmes adjoints : Sol PVC, murs peints, plafond suspendu, 2 bouches de VMC, 3 fenêtres 2 battants protégées par un volet roulant commandé par une tringle, 1 interrupteur, 3 points lumineux en plafond, 15 prises 2P+T dont 2 secours, 8 prises RJ45, un radiateur, 1 thermostat d'ambiance.
- Local archives magasin : Sol PVC, murs et plafond peints, 1 bouche de VMC, 1 fenêtre 2 battants protégée par un volet roulant commandé par une tringle, 1 interrupteur, 2 points lumineux en plafond, 9 prises 2P+T, 4 prises RJ45, un radiateur.
- Sanitaire 1 : Sol carrelage, murs faïence toute hauteur, plafond suspendu. Cette pièce présente une bonde de sol, 1 lavabo sur colonne avec robinet mitigeur, 1 point d'eau sur déversoir avec robinet mitigeur, 1 point lumineux en plafond et 1 point lumineux en applique sur lavabo commandés par détecteur de présence, une bouche de VMC, le WC accessible aux handicapés sol carrelage, murs faïence toute hauteur, plafond suspendu, une cuvette avec abattant et chasse d'eau adossée, une poignée latérale, 1 porte-papier, 1 point lumineux en plafond commandé par détecteur de présence, 1 bouche de VMC.
- Sanitaire 2 : Sol carrelage, murs faïence toute hauteur, plafond suspendu. Cette présente une bonde de sol, 1 lavabo sur colonne avec robinet mitigeur, 1 urinoir avec robinet presto, 1 point lumineux en plafond et 1 point lumineux en applique sur lavabo commandés par détecteur de présence, une bouche de VMC, le WC accessible aux handicapés sol carrelage, murs faïence toute hauteur, plafond suspendu, une cuvette avec abattant et chasse d'eau adossée, une poignée latérale, 1 porte-papier, 1 point lumineux en plafond commandé par détecteur de présence, 1 bouche de VMC.



- **Locaux techniques groupe de commandement et organismes rattachés :**

- **Sous-sol du bâtiment 007 :** Accès par porte bois, escalier béton peint, murs et plafond peints, 2 interrupteurs, 2 points lumineux, 2 blocs d'éclairage de sécurité.
- **Couloir :** Sol béton peint, murs peints, plafond isolation apparente, 1 commande d'alarme incendie, 1 boîtier de coupure chaufferie, 1 détecteur d'incendie.
- **Local sous-station :** Sol peint, murs peints, plafond isolation apparente, 1 cumulus, 1 groupe d'air pulsé, 1 bloc d'éclairage de sécurité.
- **Magasins (2) :** Sol peint, murs peints, plafond isolation apparente, 1 interrupteur, 3 points lumineux en plafond, 2 prises 2P+T, 1 thermostat d'ambiance, 1 bouche d'arrivée d'air frais, 1 bouche de VMC.
- **Magasin matériel sensible :** porte double parois et serrure poussant 5 points, Sol peint, murs peints, plafond isolation apparente, 1 interrupteur, 2 points lumineux en plafond, 2 prises 2P+T, 1 thermostat d'ambiance, 1 bouche d'arrivée d'air frais, 1 détecteur incendie, 1 détecteur intrusion, 3 râteliers d'armes.
- **Locaux de sécurité :** 5 soutes à munitions desservies par un couloir Sol peint, murs peints, plafond isolation apparente, détection incendie et intrusion, 1 bloc de sécurité, , une arrivée d'air frais, 1 point lumineux en plafond, 1 interrupteur, 1 prise 2P+T.

- **Installations diverses :**

- **Cour de service (enrobé conçu pour la circulation des véhicules lourds).**
- **Aire de lavage couverte :** Sol béton, couverture bacs acier, 1 interrupteur 6 points lumineux en plafond, 2 prise 2P+T, un robinet.
- **Local ingrédients :** Sol et murs béton, couverture bacs acier, 1 interrupteur, 1 point lumineux en plafond.
- **Local groupe électrogène :** Porte tiercée, sol et murs béton, 1 interrupteur, 1 point lumineux en plafond, 1 groupe électrogène diésel marque SDMO type Alize 7500 de 7,5 KVA.
- **Garage pour véhicules de service :** 4 portes sectionnelles, une porte latérale métallique, sol et murs béton, couverture bacs acier, 12 points lumineux, 4 interrupteurs.
- **Local chaufferie :** Sol, murs et plafond béton, 1 porte métallique tiercée, 1 interrupteur, 1 point lumineux, une chaudière de marque Guillot type optimagaz 116 d'une puissance de 115KW avec surpresseur et cumulus gaz marque Guillot 400L avec régulateur de température, une armoire chaufferie.
- **Mât des couleurs équipé d'une semelle pivotante.**
- **Voiries conçues pour la circulation des véhicules lourds.**
- **La clôture en panneaux rigides est entièrement éclairée par des candélabres.**
- **Inscription "GENDARMERIE NATIONALE" sur la façade du bât 007.**
- **Caisson lumineux sur un poteau d'éclairage à l'entrée de la caserne.**
- **Antennes de télévision placées sur le toit du bâtiment 003 collectives.**
- **Stationnement véhicules privés ( 83 places matérialisées).**
- **Aire de jeux pour enfants engazonnée.**
- **Antennes radio 2 pylônes type balmet sur le toit du bât 007.**

**Les logements :**

**STUDIOS G.A.V :**

Bât 007 (locaux de service), entrée indépendante par porte alu vitrée 1 ventail. 11 studios identiques, 2 au RDC du bâtiment, les 9 autres à l'étage.

## COMPOSITION :

- Couloir et circulations : Sol PVC, murs peints et projeté, plafond peint et suspendu, 1 déclencheur d'alarme et 2 détections incendie, une commande de trappe de désenfumage, 10 blocs d'éclairage de sécurité, 10 interrupteurs et 12 points lumineux en plafond, 4 radiateurs, 1 placard technique.

- Local commun : Sol PVC, murs projeté, plafond suspendu, deux radiateurs, 1 interrupteur, 3 points lumineux en plafond, 2 fenêtres 2 battants sur imposte vitrée protégées par un volet roulant, 2 bouches de VMC, une hotte aspirante, 1 évier 1 bac 1 égouttoir sur meuble 2 portes 1 étagère, deux plaques électriques, 1 réfrigérateur, 7 prises 2P+T, 1 prise TV/FM, 1 prise 32A, 3 évacuations linge et 2 alimentations en eau

- Studio G.A.V : 1 porte bois avec serrure 3 points, 1 tableau électrique, 1 coffret pour arme de poing dans placard 2 portes coulissantes 1 étagère une penderie, 1 sonnette, 4 prises 2P+T, 1 prise TV/FM, 3 prises téléphone, 1 support radio, 1 radiateur, sol PVC, murs et plafond projeté, 1 fenêtre 2 battants protégée par un volet roulant commandé par une tringle, 1 interrupteur, 1 point lumineux en plafond, 1 radiateur.

- Salle d'eau : Sol carrelage, murs et plafond peints et faïence toute hauteur dans la douche, 1 cabine de douche accès en angle verre sérigraphié équipée d'un mitigeur avec flexible et douchette, 1 lavabo sur colonne équipé d'un mitigeur, surmonté d'un miroir, 1 prise 2P+T, 1 radiateur, 1 porte-serviettes, 1 WC et un porte-papier.

## LOGEMENTS OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS :

**Bâtiment 001 : sept logements type V en duplex strictement identiques. Ils portent les numéros 001, 002, 003, 004, 005, 006 et 007.**

## COMPOSITION :

RDC : une entrée dégagement, un WC, une cuisine, un séchoir attenant, un séjour, une chambre, un cellier extérieur.

ETAGE : un couloir, trois chambres, une salle de bain, un WC, une salle d'eau.

- 1- ENTREE DEGAGEMENT : Sol carrelage, murs et plafond projeté, une porte d'entrée avec serrure 3 points, trois clés, un placard penderie une étagère contenant le coffret de sécurité pour arme de poing fermé par deux portes coulissantes PVC, trois interrupteurs ( éclairage extérieur, va et vient), un point lumineux en plafond, une prise 2P+T, deux prises téléphone, un support "radio", une sonnette, un radiateur, un tableau électrique.
- 2- SALON SEJOUR : Sol carrelage, murs et plafond projeté, une porte d'entrée tiercée avec serrure, une porte-fenêtre deux vantaux protégée par un volet roulant commandé par une tringle et une porte-fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une tringle toutes deux donnant sur une terrasse, un thermostat d'ambiance, cinq prises 2P+T, une prise TV/FM, une prise téléphone, un interrupteur, un point lumineux en plafond, un radiateur.
- 3- W.C : Sol carrelage, murs et plafond peints, une porte bois avec serrure, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une bouche VMC, une cuvette avec abattant et chasse d'eau adossée, un lave-mains équipé d'un mitigeur chromé.
- 4- SECHOIR : Sol carrelage, murs et plafond peints, un interrupteur, un point lumineux en plafond, trois prise 2P+T, une coupure "gaz", une alimentation en eau "lave-linge" et deux évacuations, une bouche VMC.

- 5- CUISINE : Sol carrelage, plafond projeté, murs peints et faencés, une porte bois avec serrure, un placard porte PVC trois étagères, une bouche de VMC., trois interrupteurs commandant deux points lumineux, l'un en plafond et l'autre sur évier, six prises 2P+T, une alimentation cuisinière, un robinet de gaz, un robinet d'alimentation et une évacuation pour lave-vaisselle, un évier inox deux bacs un égouttoir sur meuble deux portes, un mitigeur chromé, une chaudière gaz marque ELM Leblanc type "magalia 400" avec notice d'utilisation, une porte-fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une tringle donnant sur une terrasse, un radiateur.
- 6- CHAMBRE 1 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, un placard une étagère une penderie fermé par deux portes coulissantes PVC, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 7- ESCALIER INTERIEUR ET DEGAGEMENT : Escalier bois éclairé par une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle et par un point lumineux en plafond commandé par deux interrupteurs, un placard porte PCV trois étagères, deux interrupteurs commandant un point lumineux en plafond, une prise 2P+T, un support "radio" et une prise téléphone.
- 8- CHAMBRE 2 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, un placard trois étagères une penderie fermé par deux portes coulissantes PVC, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 9- CHAMBRE 3 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 10- CHAMBRE 4 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, un placard trois étagères une penderie fermé par deux portes coulissantes PVC, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 11- W.C : Sol PVC, murs et plafond peints, une porte bois avec serrure, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une bouche VMC, une cuvette avec abattant et chasse d'eau adossée.
- 12- SALLE DE BAINS : Sol PVC, murs faencés sur 1,80 m et peints, plafond peint, une porte bois avec serrure, un point lumineux en plafond, deux réglettes d'éclairage, un interrupteur, une prise 2P+T, deux lavabos sur colonne équipés de mitigeurs chromés, une baignoire équipée d'un mitigeur chromé, flexible et pomme de douche, deux miroirs sur lavabos, un porte serviettes, un radiateur, une bouche VMC.
- 13- SALLE D'EAU : Sol PVC et carrelage, murs faencés sur 1,80 m et peints, plafond peint, une porte bois avec serrure, un point lumineux en plafond, une réglette d'éclairage, un interrupteur, un lavabo sur colonne équipé d'un mitigeur chromé, une douche équipée d'un mitigeur chromé, flexible et pomme de douche, un porte serviettes, un radiateur, une bouche VMC.
- 14- CELLIER EXTERIEUR : Sol et murs béton brut, plafond bacs acier, une porte métallique, un point lumineux commandé par un interrupteur, une prise 2P+T

**Quatre appartements type IV, deux au rez de chaussée, deux à l'étage.  
REZ DE CHAUSSEE n° 008 et 010, en tout point identiques.**

**COMPOSITION : une entrée dégagement, un WC, une cuisine, un séchoir attenant, un séjour, un couloir, trois chambres, une salle de bain, un cellier extérieur.**

- 15- ENTREE DEGAGEMENT : Sol carrelage, murs et plafond projeté, une porte d'entrée avec serrure 3 points, trois clés, un placard penderie trois étagères contenant le coffret de sécurité pour arme de poing fermé par deux portes coulissantes PVC, deux interrupteurs, un point lumineux en plafond, une prise 2P+T, trois prises téléphone, un support "radio", une sc

Accusé de réception en préfecture  
00571090220-20220823-0000R  
Date de réception préfecture : 24/01/2024

- 16- SALON SEJOUR : Sol carrelage, murs et plafond projeté, une porte d'entrée tiercée avec serrure, une porte-fenêtre deux vantaux protégée par un volet roulant commandé par une tringle et une porte-fenêtre un vantail protégée par un volet roulant commandé par une tringle toutes deux donnant sur une terrasse, un thermostat d'ambiance, cinq prises 2P+T, une prise TV/FM, une prise téléphone, un interrupteur, un point lumineux en plafond, un radiateur.
- 17- W.C : Sol carrelage, murs et plafond peints, une porte bois avec serrure, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une bouche VMC, une cuvette avec abattant et chasse d'eau adossée.
- 18- CUISINE : Sol carrelage, plafond projeté, murs peints et faïencés, une porte bois avec serrure, une bouche de VMC, trois interrupteurs commandant deux points lumineux, l'un en plafond et l'autre sur évier, six prises 2P+T, une alimentation cuisinière, un robinet de gaz, un robinet d'alimentation et une évacuation pour lave-vaisselle, un évier inox un bac un égouttoir sur meuble deux portes, un mitigeur chromé, une porte-fenêtre un vantail protégée par un volet roulant commandé par une tringle donnant sur une terrasse, un radiateur.
- 19- SECHOIR : Sol carrelage, murs et plafond peints, un interrupteur, un point lumineux en plafond, trois prise 2P+T, une coupure "gaz", une alimentation en eau "lave-linge" et deux évacuations, une sortie extérieure "sèche-linge" une bouche VMC, une chaudière gaz marque ELM Leblanc type "magalia 400 avec notice d'utilisation.
- 20- COULOIR : Sol PVC, murs et plafond projeté, un placard une étagère une penderie fermé par une porte PVC, un point lumineux commandé par deux interrupteurs.
- 21- SALLE DE BAINS : Sol carrelage, murs faïencés sur 1,80 m et peints, plafond peint, une porte bois avec serrure, une réglette d'éclairage, un interrupteur, une prise 2P+T, un lavabo sur colonne équipé d'un mitigeur chromé, une baignoire équipée d'un mitigeur chromé, flexible et pomme de douche, un miroir sur lavabo, un porte serviettes, un radiateur, une bouche VMC.
- 22- CHAMBRE 1 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, un placard trois étagères une penderie fermé par deux portes coulissantes PVC, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un vantail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 23- CHAMBRE 2 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un vantail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 24- CHAMBRE 3 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, un placard trois étagères une penderie fermé par deux portes coulissantes PVC, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un vantail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 25- CELLIER EXTERIEUR : Sol et murs béton brut, plafond bacs acier, une porte métallique, un point lumineux commandé par un interrupteur, une prise 2P+T.

**ETAGE : Desservis par un escalier extérieur béton brut, rampe et garde-corps métalliques, appartements n° 009 et 011, en tout point identiques.**

**COMPOSITION : une entrée dégagement, un WC, une cuisine, un séchoir attenant, un séjour, un couloir, trois chambres, une salle de bain, un cellier extérieur.**

- 26- ENTREE DEGAGEMENT : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte d'entrée avec serrure 3 points, trois clés, un placard penderie trois étagères contenant le coffret de sécurité pour arme de poing fermé par deux portes coulissantes PVC, deux interrupteurs, un point lumineux en plafond, une prise 2P+T, trois prises téléphone, un support "radio", une sonnette, un radiateur, un

- 27- SALON SEJOUR : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte d'entrée tiercée avec serrure, une porte-fenêtre deux vantaux protégée par un volet roulant commandé par une tringle et une porte-fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une tringle donnant sur une loggia, un thermostat d'ambiance, cinq prises 2P+T, une prise TV/FM, une prise téléphone, un interrupteur, un point lumineux en plafond, un radiateur.
- 28- W.C : Sol PVC, murs et plafond peints, une porte bois avec serrure, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une bouche VMC, une cuvette avec abattant et chasse d'eau adossée.
- 29- CUISINE : Sol PVC, plafond projeté, murs peints et faïencés, une porte bois avec serrure, une bouche de VMC, trois interrupteurs commandant deux points lumineux, l'un en plafond et l'autre sur évier, six prises 2P+T, une alimentation cuisinière, un robinet de gaz, un robinet d'alimentation et une évacuation pour lave-vaisselle, un évier inox un bac un égouttoir sur meuble deux portes, un mitigeur chromé, une porte-fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une tringle donnant sur une loggia.
- 30- SECHOIR : Sol PVC, murs et plafond peints, un interrupteur, un point lumineux en plafond, trois prise 2P+T, une coupure "gaz", une alimentation en eau "lave-linge" et deux évacuations, une sortie extérieure "sèche-linge" une bouche VMC, une chaudière gaz marque ELM Leblanc type "magalia 400 avec notice d'utilisation.
- 31- COULOIR : Sol PVC, murs et plafond projeté, un placard une étagère une penderie fermé par une porte PVC, un point lumineux commandé par deux interrupteurs.
- 32- SALLE DE BAINS : Sol PVC, murs faïencés sur 1,80 m et peints, plafond peint, une porte bois avec serrure, une réglette d'éclairage, un interrupteur, une prise 2P+T, un lavabo sur colonne équipé d'un mitigeur chromé, une baignoire équipée d'un mitigeur chromé, flexible et pomme de douche, un miroir sur lavabo, un porte serviettes, un radiateur, une bouche VMC
- 33- CHAMBRE 1 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, un placard trois étagères une penderie fermé par deux portes coulissantes PVC, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 34- CHAMBRE 2 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 35- CHAMBRE 3 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, un placard trois étagères une penderie fermé par deux portes coulissantes PVC, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 36- CELLIER EXTERIEUR : Sol et murs béton brut, plafond bacs acier, une porte métallique, un point lumineux commandé par un interrupteur, une prise 2P+T.
- 37- LOGGIA : Sol carrelage, murs enduit, plafond lambris PVC, un éclairage extérieur en applique.

**Un appartement type III, au rez de chaussée n°012.**

**COMPOSITION : une entrée dégagement, un WC, une cuisine, un séchoir attenant, un séjour, un couloir, deux chambres, une salle de bain, un cellier extérieur.**

- 38- ENTREE DEGAGEMENT : Sol carrelage, murs et plafond projeté, une porte d'entrée avec serrure 3 points, trois clés, un placard penderie trois étagères contenant le coffret de sécurité pour arme de poing fermé par deux portes coulissantes PVC, deux interrupteurs, un point lumineux en plafond, une prise 2P+T, trois prises téléphone, un support "radio", une sonnette, un radiateur, un tableau électrique.

- 39- SALON SEJOUR : Sol carrelage, murs et plafond projeté, une porte d'entrée tiercée avec serrure, une porte-fenêtre deux vantaux protégée par un volet roulant commandé par une tringle et une porte-fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une tringle toutes deux donnant sur une terrasse, un thermostat d'ambiance, cinq prises 2P+T, une prise TV/FM, une prise téléphone, un interrupteur, un point lumineux en plafond, un radiateur.
- 40- W.C : Sol carrelage, murs et plafond peints, une porte bois avec serrure, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une bouche VMC, une cuvette avec abattant et chasse d'eau adossée.
- 41- CUISINE : Sol carrelage, plafond projeté, murs peints et faïencés, une porte bois avec serrure, une bouche de VMC, trois interrupteurs commandant deux points lumineux, l'un en plafond et l'autre sur évier, six prises 2P+T, une alimentation cuisinière, un robinet de gaz, un robinet d'alimentation et une évacuation pour lave-vaisselle, un évier inox deux bacs un égouttoir sur meuble deux portes, un mitigeur chromé, une porte-fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une tringle donnant sur une terrasse, un radiateur.
- 42- SECHOIR : Sol carrelage, murs et plafond peints, un interrupteur, un point lumineux en plafond, trois prise 2P+T, une coupure "gaz", une alimentation en eau "lave-linge" et deux évacuations, une sortie extérieure "sèche-linge" une bouche VMC, une chaudière gaz marque ELM Leblanc type "magalia 400" avec notice d'utilisation.
- 43- COULOIR : Sol PVC, murs et plafond projeté, un placard une étagère une penderie fermé par une porte PVC, un point lumineux commandé par deux interrupteurs.
- 44- SALLE DE BAINS : Sol carrelage, murs faïencés sur 1,80 m et peints, plafond peint, une porte bois avec serrure, une réglette d'éclairage, un interrupteur, une prise 2P+T, un lavabo sur colonne équipé d'un mitigeur chromé, une baignoire équipée d'un mitigeur chromé, flexible et pomme de douche, un miroir sur lavabo, un porte serviettes, un radiateur, une bouche VMC.
- 45- CHAMBRE 1 : Sol PVC, murs et plafond projeté,, une porte bois avec serrure, un placard trois étagères une penderie fermé par deux portes coulissantes PVC, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 46- CHAMBRE 2 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 47- CELLIER EXTERIEUR : Sol et murs béton brut, plafond bacs acier, une porte métallique, un point lumineux commandé par un interrupteur, une prise 2P+T.

**Bâtiment 002 : Deux logements officiers type VI en duplex strictement identiques. Ils portent les numéros 001 et 002.**

**COMPOSITION :**

RDC : une entrée dégagement, un WC, une cuisine, un séchoir attenant, un séjour, une chambre, un cellier extérieur.

ETAGE : un couloir, quatre chambres, une salle de bain, un WC, une salle d'eau.

- 48- ENTREE DEGAGEMENT : Sol carrelage, murs et plafond projeté, une porte d'entrée avec serrure 3 points, trois clés, un placard penderie une étagère contenant le coffret de sécurité pour arme de poing fermé par deux portes coulissantes PVC, trois interrupteurs ( éclairage extérieur, va et vient), un point lumineux en plafond, une prise 2P+T, deux prises téléphone, un support "radio", une sonnette, un radiateur, un tableau électrique.

- 49- SALON SEJOUR : Sol carrelage, murs et plafond projeté, une porte d'entrée deux vantaux tiercés avec serrure, une porte-fenêtre deux vantaux protégée par un volet roulant commandé par une tringle et une porte-fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une tringle toutes deux donnant sur une terrasse, un thermostat d'ambiance, cinq prises 2P+T, une prise TV/FM, une prise téléphone, un interrupteur, un point lumineux en plafond, un radiateur.
- 50- W.C : Sol carrelage, murs et plafond peints, une porte bois avec serrure, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une bouche VMC, une cuvette avec abattant et chasse d'eau adossée, un lave-mains équipé d'un mitigeur chromé.
- 51- SECHOIR : Sol carrelage, murs et plafond peints, un interrupteur, un point lumineux en plafond, trois prise 2P+T, une coupure "gaz", une alimentation en eau "lave-linge" et deux évacuations, une bouche VMC.
- 52- CUISINE : Sol carrelage, plafond projeté, murs peints et faïencés, une porte bois avec serrure, un placard porte PVC trois étagères, une bouche de VMC,, trois interrupteurs commandant deux points lumineux, l'un en plafond et l'autre sur évier, six prises 2P+T, une alimentation cuisinière, un robinet de gaz, un robinet d'alimentation et une évacuation pour lave-vaisselle, un évier inox deux bacs un égouttoir sur meuble deux portes, un mitigeur chromé, une chaudière gaz marque ELM Leblanc type "magalia 400" avec notice d'utilisation, une porte-fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une tringle donnant sur une terrasse, un radiateur.
- 53- CHAMBRE 1 : Sol carrelage, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, un placard une étagère une penderie fermé par deux portes coulissantes PVC, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 54- ESCALIER INTERIEUR ET DEGAGEMENT : Escalier bois équipé d'une rampe, un point lumineux en plafond commandé par deux interrupteurs, un placard porte PCV trois étagères, deux interupteurs commandant un point lumineux en plafond, une prise 2P+T, un support "radio" et une prise téléphone.
- 55- CHAMBRE 2 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, un placard trois étagères une penderie fermé par deux portes coulissantes PVC, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 56- CHAMBRE 3 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 57- CHAMBRE 4 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, un placard trois étagères une penderie fermé par deux portes coulissantes PVC, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 58- CHAMBRE 5 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, un placard une étagère une penderie fermé par deux portes coulissantes PVC, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.,
- 59- W.C : Sol PVC, murs et plafond peints, une porte bois avec serrure, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une bouche VMC, une cuvette avec abattant et chasse d'eau adossée.
- 60- SALLE DE BAINS : Sol PVC, murs faïencés sur 1,80 m et peints, plafond peint, une porte bois avec serrure, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un point lumineux en plafond, un interrupteur, une prise 2P+T, un plan deux vasques équipés de mitigeurs chromés sur meuble bois deux portes une étagère, avec miroir et quatre spots d'éclairage intégrés, une baignoire équipée d'un mitigeur chromé, flexible et pomme de douche, un porte serviettes, un radiateur, une bouche VMC.

- 61- SALLE D'EAU : Sol PVC et carrelage, murs faïencés sur 1,80 m et peints, plafond peint, une porte bois avec serrure, un point lumineux en plafond, une réglette d'éclairage, un interrupteur, une prise 2P+T, un lavabo sur colonne équipé d'un mitigeur chromé, une douche équipée d'un mitigeur chromé, flexible et pomme de douche, un porte serviettes, un radiateur, une bouche VMC.
- 62- CELLIER EXTERIEUR : Sol et murs béton brut, plafond bacs acier, une porte métallique, un point lumineux commandé par un interrupteur, une prise 2P+T.

**Bâtiment 003, 004 et 005 : douze appartements type IV, les appartements du rez de chaussée sont en tout point identiques, de même que ceux de l'étage.**

**REZ DE CHAUSSEE :**

Appartements 003-001 003-003 004-001 004-003 005-001 et 005-003.

**COMPOSITION :** une entrée dégagement, un WC, une cuisine, un séchoir attenant, un séjour, un couloir, trois chambres, une salle de bain, un cellier extérieur.

- 63- ENTREE DEGAGEMENT : Sol carrelage, murs et plafond projeté, une porte d'entrée avec serrure 3 points, trois clés, un placard penderie trois étagères contenant le coffret de sécurité pour arme de poing fermé par deux portes coulissantes PVC, deux interrupteurs, un point lumineux en plafond, une prise 2P+T, trois prises téléphone, un support "radio", une sonnette, un radiateur, un tableau électrique.
- 64- SALON SEJOUR : Sol carrelage, murs et plafond projeté, une porte d'entrée tiercée avec serrure, une porte-fenêtre deux vantaux protégée par un volet roulant commandé par une tringle et une porte-fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une tringle toutes deux donnant sur une terrasse, un thermostat d'ambiance, cinq prises 2P+T, une prise TV/FM, une prise téléphone, un interrupteur, un point lumineux en plafond, un radiateur.
- 65- W.C : Sol carrelage, murs et plafond peints, une porte bois avec serrure, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une bouche VMC, une cuvette avec abattant et chasse d'eau adossée.
- 66- CUISINE : Sol carrelage, plafond projeté, murs peints et faïencés, une porte bois avec serrure, une bouche de VMC, trois interrupteurs commandant deux points lumineux, l'un en plafond et l'autre sur évier, six prises 2P+T, une alimentation cuisinière, un robinet de gaz, un robinet d'alimentation et une évacuation pour lave-vaisselle, un évier inox un bac un égouttoir sur meuble deux portes, un mitigeur chromé, une porte-fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une tringle donnant sur une terrasse, un radiateur.
- 67- SECHOIR : Sol carrelage, murs et plafond peints, un interrupteur, un point lumineux en plafond, trois prise 2P+T, une coupure "gaz", une alimentation en eau "lave-linge" et deux évacuations, une sortie extérieurc "sèche-linge" une bouche VMC, une chaudière gaz marque ELM Leblanc type "mégalia 400" avec notice d'utilisation.
- 68- COULOIR : Sol PVC, murs et plafond projeté, un placard une étagère une penderie fermé par une porte PVC, un point lumineux commandé par deux interrupteurs.
- 69- SALLE DE BAINS : Sol carrelage, murs faïencés sur 1,80 m et peints, plafond peint, une porte bois avec serrure, une réglette d'éclairage, un interrupteur, une prise 2P+T, un lavabo sur colonne équipé d'un mitigeur chromé, une baignoire équipée d'un mitigeur chromé, flexible et pomme de douche, un miroir sur lavabo, un porte serviettes, un radiateur, une bouche VMC.



- 70- CHAMBRE 1 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, un placard trois étagères une penderie fermé par deux portes coulissantes PVC, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 71- CHAMBRE 2 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 72- CHAMBRE 3 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, un placard trois étagères une penderie fermé par deux portes coulissantes PVC, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 73- CELLIER EXTERIEUR : Sol et murs béton brut, plafond bacs acier, une porte métallique, un point lumineux commandé par un interrupteur, une prise 2P+T.

**ETAGE :**

Appartements 003-002 003-004 004-002 004-004 005-002 et 005-004, desservis par un escalier extérieur en béton brut, rampe et garde-corps métalliques.

**COMPOSITION :** une entrée dégagement, un WC, une cuisine, un séchoir attenant, un séjour, un couloir, trois chambres, une salle de bain, un cellier extérieur.

- 74- ENTREE DEGAGEMENT : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte d'entrée avec serrure 3 points, trois clés, un placard penderie trois étagères contenant le coffret de sécurité pour arme de poing fermé par deux portes coulissantes PVC, deux interrupteurs, un point lumineux en plafond, une prise 2P+T, trois prises téléphone, un support "radio", une sonnette, un radiateur, un tableau électrique.
- 75- SALON SEJOUR : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte d'entrée tiercée avec serrure, une porte-fenêtre deux vantaux protégée par un volet roulant commandé par une tringle et une porte-fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une tringle donnant sur une loggia, un thermostat d'ambiance, cinq prises 2P+T, une prise TV/FM, une prise téléphone, un interrupteur, un point lumineux en plafond, un radiateur.
- 76- W.C : Sol PVC, murs et plafond peints, une porte bois avec serrure, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une bouche VMC, une cuvette avec abatant et chasse d'eau adossée.
- 77- CUISINE : Sol PVC, plafond projeté, murs peints et faïencés, une porte bois avec serrure, une bouche de VMC, trois interrupteurs commandant deux points lumineux, l'un en plafond et l'autre sur évier, six prises 2P+T, une alimentation cuisinière, un robinet de gaz, un robinet d'alimentation et une évacuation pour lave-vaisselle, un évier inox un bac un égouttoir sur meuble deux portes, un mitigeur chromé, une porte-fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une tringle donnant sur une loggia.
- 78- SECHOIR : Sol PVC, murs et plafond peints, un interrupteur, un point lumineux en plafond, trois prise 2P+T, une coupure "gaz", une alimentation en eau "lave-linge" et deux évacuations, une sortie extérieure "sèche-linge" une bouche VMC, une chaudière gaz marque ELM Leblanc type "magalia 400" avec notice d'utilisation.
- 79- COULOIR : Sol PVC, murs et plafond projeté, un placard une étagère une penderie fermé par une porte PVC, un point lumineux commandé par deux interrupteurs.
- 80- SALLE DE BAINS : Sol PVC, murs faïencés sur 1,80 m et peints, plafond peint, une porte bois avec serrure, une réglette d'éclairage, un interrupteur, une prise 2P+T, un lavabo sur colonne équipé d'un mitigeur chromé, une baignoire équipée d'un mitigeur chromé, flexible et pomme de douche, un miroir, un sèche-serviettes, un radiateur, une bouche VMC

- 81- CHAMBRE 1 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, un placard trois étagères une penderie fermé par deux portes coulissantes PVC, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 82- CHAMBRE 2 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 83- CHAMBRE 3 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, un placard trois étagères une penderie fermé par deux portes coulissantes PVC, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 84- CELLIER EXTERIEUR : Sol et murs béton brut, plafond bacs acier, une porte métallique, un point lumineux commandé par un interrupteur, une prise 2P+T.
- 85- LOGGIA : Sol carrelage, murs enduit, plafond lambris PVC, un éclairage extérieur en applique.

**Bâtiment 006 : six logements type V en duplex strictement identiques. Ils portent les numéros 001, 002, 003, 004, 005 et 006.**

**COMPOSITION :**

RDC : une entrée dégagement, un WC, une cuisine, un séchoir attenant, un séjour, une chambre, un cellier extérieur.

ETAGE : un couloir, trois chambres, une salle de bain, un WC, une salle d'eau.

- 86- ENTREE DEGAGEMENT : Sol carrelage, murs et plafond projeté, une porte d'entrée avec serrure 3 points, trois clés, un placard penderie une étagère contenant le coffret de sécurité pour arme de poing fermé par deux portes coulissantes PVC, trois interrupteurs ( éclairage extérieur, va et vient), un point lumineux en plafond, une prise 2P+T, deux prises téléphone, un support "radio", une sonnette, un radiateur, un tableau électrique.
- 87- SALON SEJOUR : Sol carrelage, murs et plafond projeté, une porte d'entrée tiercée avec serrure, une porte-fenêtre deux vantaux protégée par un volet roulant commandé par une tringle et une porte-fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une tringle toutes deux donnant sur une terrasse, un thermostat d'ambiance, cinq prises 2P+T, une prise TV/FM, une prise téléphone, un interrupteur, un point lumineux en plafond, un radiateur.
- 88- W.C : Sol carrelage, murs et plafond peints, une porte bois avec serrure, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une bouche VMC, une cuvette avec abattant et chasse d'eau adossée, un lave-mains équipé d'un mitigeur chromé.
- 89- SECHOIR : Sol carrelage, murs et plafond peints, un interrupteur, un point lumineux en plafond, trois prise 2P+T, une coupure "gaz", une alimentation en eau "lave-linge" et deux évacuations, une bouche VMC.
- 90- CUISINE : Sol carrelage, plafond projeté, murs peints et faïencés, une porte bois avec serrure, un placard porte PVC trois étagères, une bouche de VMC, trois interrupteurs commandant deux points lumineux, l'un en plafond et l'autre sur évier, six prises 2P+T, une alimentation cuisinière, un robinet de gaz, un robinet d'alimentation et une évacuation pour lave-vaisselle, un évier inox deux bacs un égouttoir sur meuble deux portes, un mitigeur chromé, une chaudière gaz marque ELM Leblanc type "mégalia 400" avec notice d'utilisation, une porte-fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une tringle donnant sur une terrasse, un radiateur.

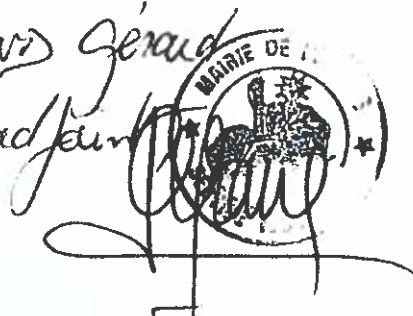
- 91- CHAMBRE 1 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, un placard une étagère une penderie fermé par deux portes coulissantes PVC, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 92- ESCALIER INTERIEUR ET DEGAGEMENT : Escalier bois éclairé par une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle et par un point lumineux en plafond commandé par deux interrupteurs, un placard porte PCV trois étagères, deux interrupteurs commandant un point lumineux en plafond, une prise 2P+T, un support "radio" et une prise téléphone.
- 93- CHAMBRE 2 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, un placard trois étagères une penderie fermé par deux portes coulissantes PVC, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 94- CHAMBRE 3 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 95- CHAMBRE 4 : Sol PVC, murs et plafond projeté, une porte bois avec serrure, un placard trois étagères une penderie fermé par deux portes coulissantes PVC, trois prises 2P+T, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une fenêtre un ventail protégée par un volet roulant commandé par une sangle, un radiateur.
- 96- W.C : Sol PVC, murs et plafond peints, une porte bois avec serrure, un interrupteur, un point lumineux en plafond, une bouche VMC, une cuvette avec abattant et chasse d'eau adossée.
- 97- SALLE DE BAINS : Sol PVC, murs faïencés sur 1,80 m et peints, plafond peint, une porte bois avec serrure, un point lumineux en plafond, deux réglettes d'éclairage, un interrupteur, une prise 2P+T, deux lavabos sur colonne équipés de mitigeurs chromés, une baignoire équipée d'un mitigeur chromé, flexible et pomme de douche, deux miroirs sur lavabos, un porte serviettes, un radiateur, une bouche VMC.
- 98- SALLE D'EAU : Sol PVC et carrelage, murs faïencés sur 1,80 m et peints, plafond peint, une porte bois avec serrure, un point lumineux en plafond, une réglette d'éclairage, un interrupteur, un lavabo sur colonne équipé de mitigeur chromé, une douche équipée d'un mitigeur chromé, flexible et pomme de douche, un porte serviettes, un radiateur, une bouche VMC.
- 99- CELLIER EXTERIEUR : Sol et murs béton brut, plafond bacs acier, une porte métallique, un point lumineux commandé par un interrupteur, une prise 2P+T.

(CLOTURE)

Le présent état des lieux a été établi contradictoirement le 16 novembre 2005 en trois exemplaires entre les soussignés qui le reconnaissent exact.

Le propriétaire  
(ou le représentant de la collectivité territoriale)  
Nom, prénom, qualité, signature et cachet

LESRANT Gérard  
Maire-adjoint



Le colonel Rouillon  
commandant le groupement  
de gendarmerie départementale  
de l'Ariège



Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240124-24-005-AR  
Date de réception préfecture : 24/01/2024

**GENDARMERIE NATIONALE**

**Le 06 avril 2006**

Région de gendarmerie  
de Midi-Pyrénées  
GROUPEMENT DE L'ARIEGE

2, allées de Villote - 09000 FOIX  
Tél. : 05.61.02.17.00

N° 161/2 AI

**ATTESTATION DE CONFORMITE**

Le colonel Rouillon, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Ariège, certifie que la caserne de Pamiers (Ariège), dont la réception des travaux est intervenue le 1er novembre 2005, est en tout point conforme au projet approuvé par la direction générale de la gendarmerie nationale.

A handwritten signature in black ink is written over a faint, octagonal stamp. The stamp contains some illegible text, possibly a date or reference number.

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240124-24-005-AR  
Date de réception préfecture : 24/01/2024